

BROCHURE TECHNIQUE

CHAMPIONNAT NATIONAL INDIVIDUEL MIXTE DE

GYMNASTIQUE

26 et 27 mai 2018

Saint Etienne (42)



LA FÉDÉRATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRANCE

UNE FÉDÉRATION AFFINITAIRE MULTI-ACTIVITÉS



Créée en 1898, La Fédération Sportive et Culturelle de France (FSCF) développe et propose **des activités liées aux domaines sportifs, artistiques et culturels, des activités socio-éducatives ainsi que des actions de loisir pour tous**. Forte de ses 230 000 licenciés et 1650 associations affiliées, la FSCF encourage l'accès à la pratique de ses activités sous toutes ses formes : **initiation, découverte, loisir et/ou compétition**.

Reconnue d'utilité publique, la FSCF est ouverte à tous sans distinction, dans le respect des idées, des possibilités et des particularités de chacun.

La Fédération Sportive et Culturelle de France **organise de nombreuses compétitions, manifestations et autres rencontres** toutes placées sous le signe de la convivialité et animées par la même ambition, celle du partage et de l'épanouissement dans la pratique de son activité.

Outre les activités qu'elle propose, la FSCF **favorise la formation des bénévoles et des professionnelles** (Brevets fédéraux, BAFA/BAFD, Brevets professionnels, Certificats de qualification, etc). La Fédération développe ainsi depuis de nombreuses années un programme de formation ambitieux tant pour l'encadrement bénévole que professionnel.

LE PROJET ÉDUCATIF DE LA FSCF

La Fédération Sportive et Culturelle de France défend un projet éducatif basé sur des valeurs universelle et humanistes. A travers ses différentes pratiques et actions qu'elle propose, la fédération vise à l'épanouissement harmonieux de la Personne dans toutes ses dimensions.

Dans cet esprit la Fédération Sportive et Culturelle de France fonde ses objectifs éducatifs essentiellement sur des valeurs d'ouverture, de respect, d'autonomie, des responsabilités et de solidarité.

//CHIFFRES CLES

1. Plus de 230 000 détenteurs d'une licence.
2. 1 650 associations affiliées.
3. Une présence dans 82 départements métropolitains ainsi qu'en Guadeloupe, en Martinique, à la Réunion et en Polynésie Française et dans 21 ligues régionales.
4. 40 000 responsables bénévoles.
5. 18 000 participants aux manifestations nationales.
6. 50 compétitions ou rencontres nationales organisées chaque année.
7. 14 000 stagiaires sur l'ensemble du territoire.
8. 1 700 formateurs.
9. 1 800 stagiaires BAFA/BAFD.



LE MOT DU PRÉSIDENT GÉNÉRAL



La première rencontre sportive amicale de l'Union des sociétés de gymnastique et d'instruction militaire des patronages et œuvres de jeunesse de France-devenue depuis Fédération sportive et culturelle de France – s'est déroulée le 24 juillet 1898 au Parc des oiseaux à Issy-les-Moulineaux.

Depuis 120 ans, la Fédération perpétue la longue tradition des rencontres et championnats annuels qui permettent à des milliers de pratiquants de se réaliser et de s'épanouir dans toutes leurs dimensions à travers des activités sportives ou culturelles.

Si dans leur forme, les rencontres ont changé, l'esprit de solidarité, de respect, de tolérance et de convivialité qui les anime est resté le même.

Aujourd'hui, la Fédération poursuit, grâce à la détermination et au dévouement des femmes et des hommes qui font vivre ses associations, l'œuvre de son fondateur.

Au nombre de ceux-là, le Comité Départemental de la Loire, organisateur du championnat National Individuel mixte.

Je remercie toutes celles et tous ceux qui, forts de leur engagement, se sont investis sans compter dans la préparation et l'organisation cet événement.

Je souhaite à tous les participants de donner le meilleur d'eux-mêmes pour que la fête soit belle et riche de partage et d'amitié.

Christian Babonneau

01/ CONSIGNES GENERALES

Dès votre arrivée vous devrez vous rendre à l'accueil, ouvert le vendredi à partir de 17h00, pour y retirer vos dossiers et régler les frais afférents à vos repas et engagements, effectuer le pointage des gymnastes et juges présents et confirmer les équipes d'associations et de ligues :

Salle Omnisport 31 Boulevard Jules Janin 42000 Saint-Étienne

Tel de l'accueil : 06.09.04.49.63

(Ligne ouverte exclusivement durant le championnat)

1. DEROULEMENT DES MANIFESTATIONS

1.1 VENDREDI 25 MAI 2018

17 heures Accueil : **Salle Omnisport 31 Boulevard Jules Janin**
42000 Saint-Étienne

1.2 SAMEDI 26 MAI 2018

6 h 30 **Ouverture de la salle de compétition**

8 h 30 à 22 h 30 **Compétition gym féminine**

Plateau A : Senior + Honneur
Junior + Avenir

Plateau B : Minime + Benjamine
Cadette

Echauffement : Salle du Pôle France Seraph BERLAND : 7 allée des Frères GAUTHIER -
42000 Saint Etienne

L'échauffement du premier horaire des 2 plateaux se déroulera dans la salle de compétition.

8 h 30 à 22 h 30 Compétition gym masculine

Plateau A : Cadet 1
 Junior 1 + Junior 2
 Senior 1
 Honneur

Plateau B : Benjamin 2
 Minime 1
 Minime 2
 Cadet 2
 Senior 2
 Vétéran

Echauffement : Salle du Pôle France Seraph BERLAND : 7 allée des Frères GAUTHIER -
42000 Saint Etienne

L'échauffement du premier horaire des 2 plateaux se déroulera dans la salle de compétition.

22 h 45 Palmarès sur le plateau A.

1.4 DIMANCHE 27 MAI 2018

8 h 30 à 11 h 30	Gymnastique Féminine : Examen de juge libre, salle Seraph BERLAND : 7 allée des Frères GAUTHIER-Saint Etienne.
9h00-10h30	Gymnastique Féminine : Débriefing Cadres-Juges
9h00 à 11h30	Gymnastique Féminine et gymnastique Masculine : travail sur la Communication des manifestations mixtes, avec Jacky Gruffaz, Anne Rajon, Justine Manigaud, Pierre Diebold et Dominique Joly (vice-Présidente en charge des activités gymniques et d'expression).
11 h 00	Réception officielle.
10 h 45	Tirage au sort de l'ordre de passage, échauffement.
12 h 00	Finales mixtes par agrès, avec Palmarès intermédiaire des Finales par agrès tous les 2 agrès.
15 h 00	Fin Finales mixtes par agrès.

MEMBRES OFFICIELS DE LA FEDERATION

Vice-présidente de la Fédération en charge de la coordination des activités « Gymniques et d'Expression »

Dominique JOLY

Membre du Comité Directeur de la Fédération délégué à la gymnastique féminine

Sophie ERIDIA

Membre du Comité Directeur de la Fédération délégué à la gymnastique masculine

Bernard OLIVIER

MEMBRES DES COMITES TECHNIQUES

3.1 COMMISSION NATIONALE DE GYMNASTIQUE FEMININE

Fonction	Nom
RESPONSABLE NATIONAL	Youri DARBOURET
RESPONSABLE DE LA COMPETITION	Elisabeth JEAN
DIRECTEUR DE CONCOURS - PLATEAU A	Magaly HARS
DIRECTEUR DE CONCOURS - PLATEAU A	Joël LECLINCHE
DIRECTEUR DE CONCOURS - PLATEAU B	Marie-Laure LOSANO
DIRECTEUR DE CONCOURS - PLATEAU B	Laure VEYRET
PRESIDENT DU JURY	Michel APPELGHEM
RESPONSABLE JUGES - PLATEAU A	Elisabeth MORICET
RESPONSABLE JUGES - PLATEAU B	Marie-Odile HANSSENS
RESPONSABLE SECRETARIAT	Claire DARIUS
SECRETARIAT	Pierre DIEBOLD
SECRETARIAT	Marie-Christine JEAN
RESPONSABLE MATERIEL	Jean PARISSÉ
CONSULTANT VIDEO	Laurent LALOUX

3.2 COMMISSION NATIONALE DE GYMNASTIQUE MASCULINE

Responsable National : **Pierre BAUDOUIN**

	PLATEAU A	PLATEAU B
DIRECTEUR DE PLATEAU	Thierry BELLIER	Jacky GRUFFAZ
DIRECTEUR ADJOINT	Stéphane DEGOS	Filipe DOMINGUES
PRESIDENTS DU JURY	Mohammed BENMALECK	Marc LAMBIN
RESPONSABLES SECRETARIAT INFORMATIQUE	Olivier VERNET Marc BORDREAU	Anthony BOIS Anne RAJON
RESPONSABLE MATERIEL	FORHER Gérard - MOYON Nicolas	
RESPONSABLES PROTOCOLE + RECOMPENSES	Marc BORDREAU - Anne RAJON	
JUGES EXPERTS	SOL	Antoine BASTIN
	ARCONS	David MERCERON
	ANNEAUX	Luc HECKER
	SAUTS	Yves KAPPEL
	PARALLELES	Denis CHEVALERIAS
	FIXE	Florent BAUDIN

1. ORGANISATION DES FINALES MIXTES

Trois FINALES ont lieu simultanément pour les filles le Dimanche après-midi :

Garçons					
Finale A Sol	Finale A Arçons	Finale A Anneaux	Finale A Saut	Finale A Barres Parallèles	Finale A Barre Fixe
Finale B Saut	Finale B Barres Parallèles	Finale B Barre Fixe	Finale B Sol	Finale B Arçons	Finale B Anneaux
Filles					
Finale Jeunesses Barres Asymétriques	Finale Jeunesses Poutre	Finale Prestige Saut	Finale Prestige Barres Asymétriques	Finale Prestige Poutre	Finale Prestige Sol
Finale Aînées Poutre	Finale Aînées Sol	Finale Jeunesses Sol	Finale Jeunesses Saut	Finale Aînées Saut	Finale Aînées Barres Asymétriques

Pour les féminines :

- La finale « Prestige »
- La finale « Aînée »
- La finale « Jeunesse »

Pour la finale « Prestige », seront qualifiées, à chaque agrès, les SIX meilleures gymnastes de la catégorie FEDERALE « Honneur » et « Avenir ».

Pour la finale « Aînée », seront retenues, à chaque agrès, les 2 meilleures gymnastes de chaque « catégorie 1 » : Cadette, Junior, et Senior.

Pour la finale « Jeunesse », seront retenues, à chaque agrès, les 3 meilleures gymnastes de chaque « catégorie 1 » : Benjamine et Minime.

2/ GYMNASTIQUE FEMININE

1. INSTRUCTIONS TECHNIQUES A L'ATTENTION DES ASSOCIATIONS ET DES JUGES

Vous trouverez ci-inclus les HORAIRES de passage des gymnastes, la composition des jurys et tous les renseignements concernant la compétition et le jugement.

EN CAS DE DESISTEMENT, appeler d'urgence la Fédération au 01.43.38.50.57 (Pascal, e-mail : pascal.legouic@fscf.asso.fret zabeth.jean@gmail.com)

Le pointage des juges et la signature des cartes de juges se feront une première fois à l'accueil le vendredi soir par Michel APPELGHEM et Elisabeth MORICET.

Pour les personnes, n'ayant pas prévu leur déplacement dès le vendredi, merci de téléphoner à Michel APPELGHEM (président de jury) au 06.88.59.17.51, le vendredi soir avant 22 h 00, pour confirmer votre présence dès le lendemain matin.

Le samedi, les juges arrivent à l'heure indiquée sur les jurys pour valider leur présence et assister au briefing.

Le pointage des gymnastes se fera à l'accueil le vendredi soir dès 17 heures auprès du secrétariat FSCF : Claire DARIUS, Pierre DIEBOLD et Marie-Christine JEAN.

N'oubliez pas d'envoyer par mail vos musiques de sol et de les avoir en double avec vous sur CD ou clé USB. Pour rappel, voir l'intitulé de vos musiques à l'article 33.3 page 71 du PF 2018.

Le palmarès sera mis en ligne sur le site de la FSCF dès la fin de la lecture des résultats le samedi soir. Vous n'aurez pas de palmarès papier à l'issue du championnat.

Le contrôle des licences et la remise des badges (N° des gyms) seront effectués par la responsable de la compétition et du secrétariat dans la salle d'échauffement général à l'heure précise indiquée sur les horaires de compétition.

Autorisation parentale : vous munir pour toute gymnaste mineure, de l'autorisation parentale permettant d'opérer en cas d'urgence.

2. DEROULEMENT DES COMPETITIONS

1- CONCOURS GENERAL :

Le concours général est jugé sur la base du Code FIG 2017-2020 ainsi que des aménagements FSCF art 30.2 page 67 du programme fédéral 2018.

Le tirage au sort du 1^{er} agrès de chaque groupe est effectué par le Directeur de Concours après le contrôle des licences.

Deux groupes de gymnastes de catégories différentes passent en alternance sur les mêmes agrès avec deux Jurys différents.

Les gymnastes ne peuvent commencer leur exercice que si le signal de leur Jury est vert.

Tous les déplacements se font en musique et dans l'ordre Olympique

(Saut – BA - Poutre – Sol). Pour information au niveau du plateau B, le repos se fera après le Saut.

Le contrôle des licences aura lieu à la salle d'échauffement général : salle du Pôle France Seraph BERLAND : 7 allée des Frères GAUTHIER-Saint Etienne.

Dans la salle d'échauffement, les associations peuvent utiliser les agrès à leur convenance avant le temps d'échauffement dirigé. Se conformer aux indications portées sur chaque horaire.

Une collation sera à votre disposition dans la salle d'échauffement.

L'échauffement aux agrès sera dirigé.

Durant les épreuves, le temps d'échauffement aux agrès est de :

- 30 sec. par gymnaste en Poutre et Sol,
- 50 sec en Table de Saut et en Barres y compris la préparation.

PLATEAU A

Jury 1 : Senior et Honneur

Jury 2 : Junior et Avenir

PLATEAU B

Jury 3 : Benjamine et Minime

Jury 4 : Cadette

2- FINALES PAR AGRES :

Trois FINALES ont lieu simultanément pour les filles le Dimanche après-midi :

- La finale « Prestige »
- La finale « Aînée »
- La finale « Jeunesse »

Pour la finale « Prestige », seront qualifiées, à chaque agrès, les SIX meilleures gymnastes de la catégorie FEDERALE « Honneur » et « Avenir ».

Pour la finale « Aînée », seront retenues, à chaque agrès, les 2 meilleures gymnastes de chaque « catégorie 1 » : Cadette, Junior, et Senior.

Pour la finale « Jeunesse », seront retenues, à chaque agrès, les 3 meilleures gymnastes de chaque « catégorie 1 » : Benjamine et Minime.

Aux barres asymétriques, les Cadettes seront notées pour cette épreuve sur le code non aménagé (elles devront présenter 7 éléments ou + pour ne pas avoir de déduction pour exercice trop court).

Le nombre de sélectionnées, par agrès, est limité pour chaque Association à TROIS gymnastes pour la finale « Prestige ».

En cas d'ex-aequo, la gymnaste retenue sera celle qui aura réalisé le meilleur total aux 4 agrès.

Toute gymnaste qualifiée pour une finale par agrès se doit d'y participer. Sa non-participation entraînerait sa non-inscription au prochain Championnat National Individuel.

Le tirage au sort de l'ordre de passage à chaque agrès doit être respecté sous peine de disqualification.

La non-participation à une finale (blessure ou abandon) entraîne la disqualification de la gymnaste pour les finales suivantes.

Le JURY note les épreuves dans l'ordre suivant :

- Finale Prestige : SAUT - BARRES – POUTRE - SOL
- Finale Aînées : POUTRE – SOL - SAUT - BARRES
- Finale Jeunesses : BARRES – POUTRE – SOL - SAUT

Toutes les Finales sont jugées sur la base du Code FIG 2017-2020 ainsi que des aménagements FSCF.

Au Saut sont autorisés deux sauts IDENTIQUES ou DIFFERENTS (du même groupe ou de groupes différents). Note finale : les moyennes des deux sauts sont additionnées et divisées par deux.

Si un seul saut est exécuté, la note obtenue sera divisée par deux.

3- CONTRÔLE DES LICENCES - (CF ART. 3 PAGE 9 - PF 2017)

L'appel des gyms se fait à l'heure indiquée sur les horaires.

Le contrôle des licences se fera à la table prévue à cet effet, vos gymnastes viendront présenter leur licence individuellement pendant le temps imparti à ce contrôle. (comme pour les championnats par équipes).

CONTROLE des POINTS :

Pour éviter d'éventuelles erreurs de palmarès, les entraîneurs devront effectuer un contrôle des points obtenus par leurs gymnastes, auprès du Secrétariat, au début de l'horaire suivant le passage de leur gymnaste.

Aucune réclamation ne pourra être faite après la lecture du palmarès.

3. RAPPELS AUX ENTRAINEURS ET AUX JUGES

Le règlement des Championnats Nationaux Individuels est à consulter sur les pages 63 à 69 articles 28,29 30 et 33 du PF 2017.

4. CONSIGNES TECHNIQUES AUX ENTRAINEURS ET GYMNASTES

L'ensemble des participants doit se tenir à la disposition du Directeur de concours.

Seuls les Entraîneurs (en tenue) des gymnastes participant aux Championnats peuvent se trouver sur le plateau de compétition, à raison de DEUX personnes au maximum par association, à la seule condition qu'ils ne gênent pas le bon déroulement des épreuves (les entraîneurs photographes ne sont pas admis sur le plateau de compétition). **Sanction : exclusion.**

Les demandes de renseignements sur le jugement ne sont pas autorisées pendant la compétition. Les réclamations doivent être faites PAR ECRIT auprès du Président du Jury (cf art. 11 page 16 du PF 2017).

Les notes D seront affichées le plus rapidement possible par le jury D sur une ardoise pour que les entraîneurs puissent la contrôler rapidement, une demande auprès du président du jury sera faite en cas de désaccord. A la table de saut, la note du premier saut sera affichée sur une ardoise.

Toute réclamation verbale ou s'appuyant sur un enregistrement vidéo de la compétition ou déposée après lecture du palmarès ne sera pas acceptée.

Une gymnaste désirant présenter un élément NON CODIFIE doit en donner la description PAR ECRIT avant le début de la compétition au Président du Jury afin qu'il en définisse la valeur et en avertisse les Juges lors du briefing.

IMPORTANT :

- TABLE de SAUT :

A chaque essai, les gymnastes doivent annoncer le numéro de leur saut à l'aide des cartons/N° mis à leur disposition. Mais pas de pénalisation si pas d'annonce effectuée.

Pas de pénalisation si le saut annoncé est différent du saut exécuté.

Les Benjamines (y compris en avenir) peuvent utiliser 1 tremplin simple ou double.

- BARRES :

Les gymnastes désirant monter les Barres en feront la demande PAR ECRIT (cf imprimé joint en fin de brochure) au Président du Jury, avant chaque horaire et après le contrôle des licences.

La gymnaste pourra monter les deux porte-mains (de 5 cm chacun) si ses pieds ou son bassin touchent le tapis (cf art. 2.1.22 sect 2- page 1 du Code FIG) et dans le respect des normes des agrès (code FIG).

Le constat sera fait sur les barres dont se servira la gymnaste pour la compétition. Le jury sera averti des autorisations accordées.

Sans autorisation : pénalité 0.50 pt. sur la note finale.

Les DEUX barres doivent être montées de la même hauteur et remises, après utilisation à leur hauteur initiale.

L'écartement maximal des barres (1,80 m) est déterminé au début de la compétition pour une hauteur réglementaire et le reste tout le temps de la compétition. La barre inférieure est alors mise à 1,70 m pour cet écartement, hauteur mesurée à l'aplomb de la barre inférieure.

Les Benjamines (y compris en avenir) peuvent utiliser 1 tremplin simple ou double.

La durée du temps de chute est de 30 secondes maximum à partir du moment où la gymnaste s'est relevée sur ses pieds sans pénalité et de 60 secondes avec une pénalité de 0.30 pt. Si le temps est dépassé, l'exercice est terminé.

- POUTRE :

La durée du temps de chute est de 10 secondes maximum à partir du moment où la gymnaste s'est relevée sur ses pieds sans pénalité et de 60 secondes avec une pénalité de 0.30 pt. Si le temps est dépassé, l'exercice est terminé.

Les Benjamines (y compris en avenir) peuvent utiliser 1 tremplin simple ou double.

- SOL :

Musique : un CD ou une clé USB sur lequel une seule musique est enregistrée et marqué au nom et à l'association de la gymnaste sont gardés par chaque gymnaste, en complément de l'envoi fait par mail à l'organisateur.

TAPIS SUPPLEMENTAIRE (art. 2.3.1 section 2 - p. 2 du Code FIG) :

La gymnaste **DOIT** mettre un tapis supplémentaire de 10 cm au dessus du tapis normal de réception de 20 cm pour les réceptions au saut, barres et poutre.

Ce tapis ne peut pas être déplacé pendant l'exercice.

Pour l'entrée, la gymnaste peut placer le tremplin sur le tapis de réception supplémentaire.

Si le tapis de réception supplémentaire n'est pas utilisé ou est déplacé : **pénalité de 0,50 pt sur la note finale**.

Pour toute utilisation d'un autre tapis supplémentaire : **pénalité de 0,50 pt sur la note finale**.

Pose du tremplin sur une surface interdite : **pénalité de 0,50 pt sur la note finale**.

NORMES des AGRES (art 28.4 pages 60 et 61 du PF 2017) :

TENUE VESTIMENTAIRE :

- **Entraîneurs** : Une tenue sportive et correcte est exigée. Survêtement complet de l'association, ou tee-shirt blanc ou aux couleurs du club et pantalon de survêtement. Le corsaire est autorisé pour les monitrices.
- **Gymnastes** : cf art. 2.3.2 section 2 page 2 du Code FIG. Survêtement, short ou corsaire pour l'échauffement. L'absence d'écusson n'est pas pénalisable.

Pas de chaussures de ville à l'intérieur du gymnase

PENALITES concernant la gymnaste (section 2 page 3 du Code FIG) **entre autres** :

- utilisation incorrecte de la magnésie 0.50 pt sur la note finale
- rembourrage incorrect 0,30 pt sur la note finale
- comportements abusifs 0.30 pt sur la note finale
- enlever les ressorts du tremplin 0,50 pt sur la note finale
- dépassement flagrant du temps d'échauffement 0.30 pt sur la note finale
- ne pas participer à la remise des récompenses (sans permission) : **classement annulé**

PENALITES concernant les Entraîneurs (se référer section 3 page 2 du Code FIG).

L'Entraîneur peut assister ou donner des conseils à la gymnaste pendant la durée du temps de chute (B-P) ou entre les deux sauts.

LECTURE du PALMARES et REMISE des RECOMPENSES :

Les gymnastes devront être en tenue gymnique. Les trois premières de chaque catégorie seront récompensées lors de la cérémonie protocolaire

5. CONSIGNES AUX JUGES

Les Juges doivent PREVENIR au plus tôt l'Organisateur de leur moyen de transport et de l'heure à laquelle ils arriveront (voir questionnaire envoyé par l'Organisateur).

L'appel des Membres du JURY aura lieu 1 heure avant la compétition, suivi d'une réunion du jury 30 min avant le début des épreuves (se référer aux horaires ci-joints).

La carte de juge devra être présentée au Responsable du Jury pour signature, ainsi que la licence validée pour la saison en cours.

Les Juges devront être munis du Code FIG 2017-2020 ainsi que des aménagements FSCF page 64 du programme fédéral 2017 et des feuilles de cotation afférentes à l'agrès qu'ils notent.

Deux postes de JUGES noteront en alternance sur le même agrès. Chaque « JURY D » disposera de 2 signaux (rouge et vert) destinés à prévenir les gymnastes que le jury est prêt ou non à juger. Ils devront afficher au plus vite la note D sur une ardoise. Au Saut, la note du premier saut sera affichée.

Nous recommandons aux juges de conserver leurs notes ainsi que le numéro des gymnastes. Ces notes peuvent être utiles en cas de perte d'une feuille de pointage.

TENUE obligatoire pour tous les MEMBRES du JURY :

- *Dames :* Tenue blanche, veste bleu marine, Chaussons de gymnastique obligatoires
- *Messieurs:* Pantalon gris, chemise blanche, veste bleu marine, Chaussons de gymnastique obligatoires

Nous demandons aux juges une attention toute particulière pour leur tenue.

**EN CAS de DEFECTION de JUGES, REMPLACANTS ou SECRETAIRES d'AGRÈS
PREVENIR d'urgence la FEDERATION
Les remplacements sur place ne seront pas acceptés**

6. ROLE DES CHRONOMETREURS

1. BARRES ASYMETRIQUES (ART. 11.1 SECTION 11 PAGE 1 - CODE FIG)

Lors d'une chute, un temps d'interruption de 30 secondes est accordé. Si la gymnaste dépasse le temps alloué avant de recommencer, une **déduction de 0,30 pt** est appliquée sur la note finale.

Si la gym n'a pas recommencé son exercice dans les 60 secondes, l'exercice est considéré comme terminé.

Le chronométrage du temps de chute commence quand la gymnaste après la chute s'est relevée sur ses pieds.

Le signal sonore à 10 sec, 20 sec et 30 sec ne sera pas donné.

2. POUTRE (ART. 12.1 SECTION 12 PAGES 1 ET 2 DU CODE FIG)

La durée de l'exercice ne doit pas dépasser **1 mn 30 sec.**

Pénalité de 0.10 pt sur la note finale si la durée de l'exercice est supérieure à 1 min 30 sec

2.1. CHRONOMETRAGE MOUVEMENT

Le chronométreur déclenche le chrono quand la gymnaste prend appel sur le tremplin ou le tapis. Il arrête le chrono quand la gymnaste touche le tapis à la fin de son exercice.

- Un 1er signal sonore est donné à 1min 20 sec. (c'est à dire 10 sec. avant le temps maximum autorisé)
- Un 2ème signal sonore à 1min 30 sec. Il avertit la gymnaste qu'elle doit terminer son exercice. Si la réception se fait pendant le 2ème signal sonore, il n'y a pas de déduction.

Le chronométreur signale au Jury D la durée du temps d'exécution de l'exercice.

En cas de chute, le chrono "mouvement" s'arrête quand la gymnaste touche le tapis.

Il reprend lorsque la gymnaste est remontée sur la poutre **avec le premier mouvement** pour continuer l'exercice.

Le chronométreur s'assure, pendant que les juges notent la gymnaste précédente, que la suivante n'essaye pas son entrée ou tout autre élément dans le temps d'attente de son passage.

Il s'assure que le tapis de 10 cm n'est pas bougé durant l'exercice.

Il s'assure que le tremplin est bien celui autorisé (double tremplin interdit sauf pour les benjamines).

2.2 CHRONOMETRAGE CHUTE

Lors d'une chute, un temps d'arrêt de 10 secondes est autorisé. Si la gymnaste dépasse le temps alloué, une **déduction de 0,30 pt** est appliquée sur la note finale.

Si la gymnaste n'a pas recommencé son exercice dans les 60 secondes, l'exercice est considéré comme terminé.

Le chronométrage du temps de chute commence quand la gymnaste après la chute s'est relevée sur ses pieds.

Le temps de chute se termine quand la gymnaste prend appel sur le tapis pour remonter sur la poutre.

Le signal sonore des 10 sec du temps limite ne sera pas donné.

3. SOL (ART.13.1 SECTION 13 PAGE 2 DU CODE FIG)

La durée de l'exercice ne doit pas dépasser 1 min 30 sec.

Pénalité de 0,10 pt sur la note finale si la durée de l'exercice est supérieure à 1 min 30 sec.

Le chronométrage commence avec le premier geste de la gymnaste pour débiter son exercice. Il s'arrête avec la dernière position de la gymnaste à la fin de son exercice. L'exercice doit se terminer en même temps que la musique.

7. ROLE DES SECRETAIRES

Sur la feuille récapitulative, il enregistre le numéro de la gymnaste.

Il récupère les notes du jury D et des jurys E.

Il reporte sur la feuille de la gymnaste la note du Jury D, la valorisation et les 4 notes des Jurys E.

Il enlève la note E la plus haute et la note E la plus basse.

Il vérifie l'écart entre les 2 notes intermédiaires qui ne peut dépasser :

- 0.30 entre 10.00 et 8.50
- 0.50 entre 8.45 et 8.00
- 0.70 entre 7.95 et 7.45
- 1.00 moins de 7.45

Il fait la moyenne des 2 notes E intermédiaires au 5/100^{ème} de point.

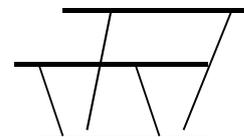
Il détermine la note finale :

$$\begin{array}{r} \text{NOTE D (Jury D)} \\ + \\ \text{Valorisation} \\ + \\ \text{NOTE E (moyenne des notes E)} \\ = \\ \text{NOTE FINALE D + E} \\ - \\ \text{Autres déductions (données par le jury D)} \\ = \\ \text{NOTE FINALE} \end{array}$$

Il insère les feuilles de jurys D et E dans la feuille de la gymnaste. A la fin de chaque rotation, les feuilles des gymnastes sont transmises au secrétariat du concours.

Il reporte sur le carton de la gymnaste la note D, la note E sur laquelle la gymnaste est partie, les autres déductions

1.3 DEMANDE de MODIFICATION de la HAUTEUR des BARRES ASYMETRIQUES



(à effectuer après le contrôle des licences avant chaque horaire)

ASSOCIATION :

N° gyms	NOMS et Prénoms	Catégorie	Autorisation accordée*	
			OUI	NON

Rayer mention inutile

* : à remplir par le Président du jury

- Les deux barres doivent être montées de la même hauteur.
- Elles doivent être remises après utilisation à la hauteur réglementaire.

Nom et signature du
demandeur (entraîneur)

Nom et signature de la (ou du)
Responsable du Jury

* Une gymnaste est autorisée à monter les barres après contrôle de la (ou du) Responsable du Jury sous les conditions suivantes :

- que les pieds de la gymnaste, en suspension à la barre supérieure, touchent le tapis
- OU que le bassin de la gymnaste, en suspension à la barre inférieure, touche le tapis

NB :

- La hauteur des barres est déterminée au début de la compétition pour un écartement maximum de 1.80 m réglementaire, et le reste tout le temps de la compétition.

• 3/ GYMNASTIQUE MASCULINE

1. JUGES

1. DESISTEMENT DE JUGE

1.1. QUI DOIT-IL INFORMER ?

Dans le cas de désistement, il est indispensable d'informer :

- l'organisateur, pour la logistique (hébergement, repas, ...),
- la FSCF, Pascal Le Gouic (pascal.legouic@fscf.asso.fr)
- les responsables des juges de la compétition, M.BENMALECK (family.ben@orange.fr) et M.LAMBIN (lambinmarc@orange.fr)
- Bien sûr, il ne doit pas oublier d'informer son club.

1.2. QUAND DOIVENT-ILS ETRE INFORMES ?

Le plus tôt possible est le mieux pour l'organisation.

2. CONSIGNES AUX JUGES

2.1. DEVOIRS DES JUGES

- Présenter la carte de juge **ET LA LICENCE** au responsable du jury pour signature, au début de la compétition.
- Etre munis du **programme FSCF** de l'année 2018 avec les erratas 2018 de la gymnastique masculine. Les jurys et le responsable du jury dans les championnats nationaux individuels doivent avoir le code FIG version 2017.
- Bien se préparer en vue de sa tâche, pour les mouvements :
 - Libres : connaissances approfondies du code de pointage FSCF et FIG ;
 - connaissance des mouvements imposés à l'agrès Pupille et Adulte.
- Les juges peuvent être appelés à juger dans les jurys D ou E selon leurs compétences.
- Donner sa note très rapidement et faire la moyenne sans commentaire, afin de contribuer au bon déroulement du concours.
- Garder l'enregistrement de leurs propres notes pendant toute la compétition, et jusqu'à la publication du palmarès.

2.2. SERMENT DES JUGES

Je m'engage à :

- faire appliquer le règlement en toute impartialité ;
- faire respecter les règles qui régissent la gymnastique au sein de la Fédération Sportive et Culturelle de France ;
- donner à tout moment l'exemple d'une conduite loyale et sportive.

2.3. RAPPEL DES QUOTAS JUGES

Art. 245. Toute association doit fournir des juges, pour le bon fonctionnement des compétitions. Le juge expert désigné par la Commission de Gymnastique Masculine peut aussi représenter son association et être comptabilisé pour le nombre de juge demandé. Seuls les juges en possession d'une carte de juge de gymnastique masculine de la FSCF peuvent noter.

Nombre de juges minimum	
1 à 4 gyms.....	1 juge
5 à 8 gyms.....	2 juges
9 gyms et plus	3 juges

Les associations qui ne fourniront pas le nombre de juges demandé, se verront appliquer une amende de 200 Euros par juge manquant (chèque libellé à l'ordre de la FSCF). - Art 245 page R9 -

Tout juge affecté dans le jury, ou remplaçant et absent sans excuse valable le jour de la compétition entraîne pour l'association l'ayant proposé une amende pour juge absent.

Tout juge absent à la suite de la défection de ses individuels, qui survient moins de 15 jours avant la date de la compétition entraînera une amende pour juge absent.

La présence des juges est pour toute la durée de la compétition. Un juge arrivant en retard ou quittant la compétition avant l'heure prévue entraînera une amende pour juge manquant.

Les juges en formation 1^{er} ou 2^{ème} échelon ne sont pas habilités à noter des exercices libres.

Les associations ne pourront pas participer l'année suivante, si elles ne s'acquittent pas de leurs amendes.

2.4. TENUE VESTIMENTAIRE

La tenue est obligatoire. Dans le cas où cette tenue ne serait pas respectée, le juge pourrait se voir interdire l'accès aux terrains ou aux salles.

Pour les dames	Pour les messieurs
<ul style="list-style-type: none">- Pantalon gris ou jupe grise- Corsage blanc avec blazer bleu marine- Chaussures de sports blanches ou de gym blanches	<ul style="list-style-type: none">- Pantalon gris- Chemise blanche avec cravate, blazer bleu marine- Chaussures de sports blanches ou de gym blanches

2.5. APPEL DES JUGES

L'appel du jury se fera à l'heure indiquée sur les horaires et suivi d'une réunion du jury de 30 mn. La présence des juges est obligatoire. Dans le cas de retard, le juge se pourrait se voir interdire l'accès aux terrains ou aux salles.

Les juges devront obligatoirement présenter les cartes de juges et leur licence.

Les juges en réserve, seront affectés, selon les absences et les besoins, pour toute la journée, par le Président du jury. En cas de refus, ils seront considérés comme absents.

2. LA NOTATION

La référence pour la notation est :

- Le code FSCF du Programme Fédéral 2018 , plus les erratas du programme FSCF 2018.
- Le code FIG version 2017 est la référence pour toute difficulté codifiée.

Le code de pointage 2013 a modifié le port de l'écusson sur les léotards. Il est précisé que le gymnaste doit avoir **obligatoirement** un écusson ou un insigne ou une inscription précisant le nom du club. Le flocage est autorisé. Les inscriptions du nom du club sur les bandes latérales du maillot ne sont pas acceptées.

Pénalisation par le responsable des juges : 0,3 pour la compétition.

1. PROGRAMME DE COMPETITION

1.1. IMPOSES PROGRAMME FEDERAL 2018

Les gymnastes des catégories Cadet 2, Junior 2 et Senior 2 peuvent exécuter aux arçons, anneaux, barres parallèles et barre fixe les mouvements du 3^{ème}, 4^{ème} ou 5^{ème} degré adultes. Les notes seront majorées.

Au sol et à la table de saut, les mouvements sont libres avec le règlement autres catégories.

Les gymnastes de la catégorie Benjamin 2 et Minime 2 peuvent exécuter au sol, arçons, anneaux, table de saut, barres parallèles et barre fixe, les mouvements du 4^{ème} ou 5^{ème} degré Pupille. Les notes sont majorées.

1.2. LIBRES HONNEUR + AUTRES CATEGORIES – CODE FIG 2017

2. JUGEMENT DES EXERCICES

2.1. LE RESPONSABLE DU JURY

- Problème de tenue : il informe le président du jury
- Il coordonne les Jury D et E pour les fautes graves (0,5) et les cas spécifiques (pénalisation ou pas)
- Si pas de sortie, il pénalise de 1,0 point : Ex : sortie non codifiée (FIG ou FSCF) ou descente intentionnelle.
- Il pénalise au sol la sortie de la zone de réception, la durée
- Il pénalise au saut la course supplémentaire, la sortie de la zone de réception
- Il donne la note Maxi d'exécution en fonction du nombre d'éléments retenus (Voir Page CP8 du Programme Fédéral 2018).

<i>Rappel :</i>		Honneur	Autres catégories (sortie FSCF autorisée)
10		si 7 et + éléments FIG	10 si 6 et + éléments
6		si 5 à 6 éléments	8 si 5 éléments
4		si 3 à 4 éléments	6 si 4 éléments
2		si 1 à 2 éléments	4 si 3 éléments
0		si aucun élément reconnu	2 si 1 ou 2 éléments
			0 si aucun élément reconnu.

Une sortie salto avant ou arrière **groupé** aux anneaux, aux barres parallèles et à la barre fixe est un élément FSCF.

En Honneur, les éléments FSCF ne sont pas pris en compte et n'ont aucune valeur.

2.2. JURY D

- Il doit être vigilant sur les non-reconnaisances
- Ajout d'une nouvelle pénalité appliquée par le Juge D sur la note D : - 0,30 à chaque appareil.
 - 4 groupes d'éléments par agrès sauf au sol (3) et au saut :
G I - G II - G III - Plus G IV groupe de sortie
 - En catégorie Honneur, il choisit d'abord la sortie + les 9 meilleurs éléments FIG, avec 5 éléments maxi dans un même groupe.

Exigence de Sortie : A/B=0 C = 0,3 D et + = 0,5

- Pour les Autres catégories, il choisit d'abord la sortie FSCF ou FIG + les 7 meilleurs éléments FIG , avec 5 éléments maxi dans un même groupe.

Exigences : difficulté mini A - Valeur de l'exigence : $2 \times 0,5 = 1,0$ point

Exigence de Sortie : FSCF =0 A =0,2 B = 0,4 C/D = 0,6

- Attention aux éléments interdits en Espoir, aux Anneaux et Barres parallèles, reconnaissables grâce au point rouge dans le code.

2.2.1. SOL

- Le gymnaste doit aller à chaque coin à moins de 1 m sauf en sortie où il peut aller vers le coin sans pénalisation ; pénalisation de - 0,3 par le Jury D sur la note D.
- Pour les Honneurs, il est obligatoire d'exécuter, dans l'exercice, un double salto (avant ou arrière) qui doit être dans les 10 éléments qui comptent. Sinon pénalisation 0,3 par le Jury D sur la note D.
- Suppression des saltos avec roulé (exception du saut de poisson et du saut en arrière ½ tour saut de poisson).
- Le salto japonais ou costal, qui n'est plus codifié, sera pénalisé de 0,3 pour jambes écartées et 0,3 pour la réception jambes écartées plus les autres fautes.
- Le gymnaste ne peut pas faire un pas simple pour arriver au coin. Un pas simple signifie quand le gymnaste se repositionne dans la surface du praticable sans chorégraphie (tour $\geq 180^\circ$, saut, monter la jambe au-dessus de l'horizontal dans le pas, etc...)
- Tous les saltos avec demi-tour sont dans le groupe des éléments acrobatiques en arrière. Exemple: Saut avec ½ tour et salto avant (twist) même élément que salto arrière avec ½ tour (page 51 fig7).
- Les saltos avec rouler et saltos à la position facial ne sont pas permis pour valeur, sauf exception du code FIG.
- Un Saut à la position faciale après salto = - 0,50 pt par le jury E si pas d'arrêt après le salto.
- Salto avant ou arrière groupé avec ou sans tour : Si flexion des jambes = ou $> 90^\circ$ = Groupé même si pas de flexion des hanches.

2.2.2. ARCONS

- Si Non utilisation des 3 parties = Pénalisation de 0,3 par le Jury D sur la note D.
- Le manque d'amplitude dans la position du corps est pénalisé comme déduction individuelle pour chaque élément de 0,1. Mais les cercles exécutés avec une position légèrement creuse sont autorisés (15°).
- La fermeture des hanches lors des éléments individuels de l'exercice doit être pénalisée comme une erreur technique distincte dans chaque cercle ou cercle jambes écartées à partir de 30° de – 0,10 ou – 0,30.
- L'amplitude des élancés, ciseaux et faux ciseaux = genou à hauteur de l'épaule d'appui sinon – 0,10 ou – 0,30.
- Une déviation à partir de 15° dans un transport transversal sera pénalisée pour l'ensemble de l'élément et non pas pour chaque cercle.
- Il n'y a pas valeur partielle pour les russes faciaux avec chute (dans l'exercice ou dans la sortie). La valeur intermédiaire pour les éléments non terminés à cause d'une chute n'existe plus.
- Pas de valeur partielle non plus ne sera donnée pour un transport transversal avec une chute. Exemple: Un déplacement Magyar avec chute après le premier arçon, puis continuer l'action du déplacement, ne recevra pas de valeur pour déplacement jusqu'au premier arçon.
- Monter sur l'arçon de la position transversale, avec ou sans ¼ tour, le cercle avec ¼ tour dans un arçon est une valeur B, et compte comme le commencement de la séquence flop, après la position originale (élément II.14) compte comme cercle sur arçon et non comme stockliB car manque ¼ de tour.
- Élément IV.1 page 75 « sortie facial allemand (du cercle ou cercle des jambes écartées) » Pour réaliser une sortie costale ou faciale allemande, le gymnaste n'est pas obligé de réaliser un cercle supplémentaire en appui latéral ou transversal avant de franchir le cheval, sauf en cas de chute.
- Sortie ATR du costal allemande : Le gymnaste devra réaliser un cercle après le costal allemande pour avoir les 2 parties de valeur : Costal Allemande = A + exigence du groupe II et cercle + ATR pour la valeur de la sortie.

2.2.3. ANNEAUX

- Un élément d'élan à l'appui renverse (arrêté 2 sec.) est requis et doit être dans les 10 (8 pour les autres catégories) qui comptent. Si pas d'élan à l'appui renversé pour les Honneurs et autres catégories, Pénalisation - 0,3 par le Jury D. Mais si réalisé par les autres catégories = + 0,30 sur la note D par le jury D.
- Seulement pour les éléments de force à l'appui renversé avec bras fléchis, quand la technique oblige de toucher légèrement les câbles avec les bras, il n'y aura pas déduction pour le contact pour les éléments II.25 et II.26 du code FIG = ATR force en A et B bras fléchis.
- Un exercice ne peut inclure plus de 3 éléments des groupes 2 et/ou 3 en succession directe (à la suite). Le 4^{ème} et suivants sont considérés comme répétitions et ne sont pas reconnus par le jury D, sauf s'ils sont coupés par un élément B du groupe 1 (sauf les bascules).
- Les éléments non reconnus des groupes 2 et 3 sont comptabilisés dans le nombre d'éléments.
- Le gymnaste peut exécuter la même position finale de maintien en force maximum une fois par groupe d'élément. Ainsi, par ex., ne peuvent être prises en compte que 2 fois les éléments du type croix (normal, à l'équerre ou équerre, jambes levées vert.) ou

appui facial horizontal (normal ou écarte) pour la reconnaissance de la difficulté (un dans le groupe II et un autre dans le groupe III).

- Pour les éléments d'élan à une position de maintien, la position transitoire des épaules avec une déviation supérieure à 45° entraîne la non reconnaissance de la difficulté. Celle-ci ne peut pas être décomposée et la position de maintien même avec une déviation faible n'est pas reconnue. Ex : bascule croix 2s avec une déviation dans la bascule >45° = non reconnue, puis croix horizontale = non reconnue non plus.
- Si plus de 2 éléments Guczoghy ou 2 éléments Li Ning. Pénalisation par le Jury D de - 0,30 sur la note D+ NR
- L'élément Chechi est autorisé pour les autres catégories.

2.2.4. SAUT

- 1 seul saut
- toucher le tremplin ou la table sans sauter : saut = 0
- Pour une course à vide (sans toucher le tremplin ET la table), une course supplémentaire est autorisée avec pénalisation de 1,0 par le responsable du jury.

2.2.5. BARRES PARALLELES

- Dans tous les éléments Moy et grand tours de l'appui renversé, la flexion des jambes dans la descente de l'ATR est pénalisée de 0,30 avant 45° et 0,10 avant l'horizontal. La flexion dans la suspension n'est pas pénalisée.
- Le Moy avec jambes fléchies à la suspension = B et avec jambes tendues à la suspension = C.

2.2.6. BARRE FIXE

- Reprise de la barre dans les éléments avec envol (volant), si le gymnaste saisit la barre d'une main, la valeur est accordée lorsque les 2 mains ont finalement repris la barre.
- Bascule à l'appui ou petite bascule : valeur A mais pénalisation faute de composition de 0.30 + angle
- Déviations par rapport à la verticale pour les éléments d'élan à ou passant par l'appui renversé aussi avec tours (bascule ATR, établissement arrière ATR, élan pour dessous par l'appui renversé, grand tour avant ½ tour, grand tour arrière ½ t, Endo, Endo ½ t, Stadler, Stadler 1/2t ...):

0° – 15°	pas de déduction
16° – 30°	déduction 0,1
31° – 45°	déduction 0,3
46° - 90°	déduction 0,5
> 90°	déduction 0,5 et non reconnaissance (jury D).
- Si plus de deux passages sous la verticale d'un bras, pénalisation par le Jury D : - 0,3 sur la note D+ NR
- Si plus de 2 élans circulaires Adler, pénalisation par le Jury D sur la note D : - 0,3 + NR
- L'élément Yamawaki doit être réalisé corps tendu et passer par la position verticale au-dessus de la barre. Une position de fermeture avec un angle >45° ou mauvaise position verticale entraîne la reconnaissance de l'élément Voronin ou Stenman de valeur B.
- Genoux fléchis dans les éléments de préparation 0,1 ou 0,3

2.3. JURY E

- Donnent les pénalisations d'exécution
- S'installent séparément de chaque côté de la table.
- Abaissement des jambes dans les élans ou élévation à l'ATR :
 - 0,10 pt 0° - 15°
 - 0,30 pt 16° - 30°
 - 0,50 pt 31° - 45°
 - 0,50 pt + NR >45°
- Pas de sortie : Si le gymnaste chute dans la sortie : pénalisation de 1,00 par le jury E
- Pas de double pénalisation par le jury E pour descente intentionnelle sans sortie.
- Toucher l'appareil ou le sol avec les jambes ou les pieds 0,1
- Toucher l'appareil ou le sol ou contact d'une ou des 2 mains au sol 0,3
- Réception : Déduction maximale de 1 point pour pas, touche, chute et appui mains au sol
- Chute ou appui d'une ou 2 mains 1,00
- pas + ramener le pied (pas de 2^{ème} pénalisation si sens opposé au déplacement)
- un petit pas ou petit saut est défini par un écart maximum de « un pied » entre les pieds
- Attention aux fautes spécifiques aux appareils
- Attention à la durée des maintiens : tenue 2s = pas de pénalisation. Marquée = 0,3. Non tenue = 0,5

2.3.1. ANNEAUX

- Si faute de tenue lorsque le gymnaste saute, - 0,3.
- Bascule puis équerre ou établissement avant puis équerre : faute de composition, - 0,3
- Un exercice qui débute de la suspension bras fléchis sera pénalisé
- Si un élément de maintien non codifié (exemple position renversée) est tenu 2 secondes ou plus, déduction de 0,1
- Il n'y a pas d'abaissement à partir d'une position de maintien
- Attention aux demi-élans ou élans.

2.3.2. BARRE FIXE :

- Si faute de tenue lorsque le gymnaste saute, - 0,3.
- Élément qui ne continue pas dans la même direction = faute de composition 0,3
- Bascule à l'ATR suivi de grand tour arrière ou passément filé : erreur de composition, -0,3 + faute de déviation par rapport à l'appui renversé
- Bascule à l'appui : erreur de composition, - 0,3 + déviation par rapport à l'appui renversé, - 0,5.
- Attention aux demi-élans ou élans.

2.3.3. ARCONS

- Attention aux demi-élans ou élans.

2.3.4. BARRES PARALLELES

- Attention aux demi-élans ou élans.
- Attention aux abaissements, erreurs de composition (0,3)

1.1. SECRETAIRES DE TABLE

- Vérifient et enregistrent les notes données par le responsable du Jury, sur l'ordinateur.
- reportent sur la feuille du gymnaste la note du Jury D, les notes des Jurys E et la note finale.

Révéler la passion qui vous anime !



Fédération Sportive et Culturelle de France ■ 22, rue Oberkampf ■ 75011 Paris
T +33(0) 1 43 38 50 57 ■ F +33(0) 1 43 14 06 65 ■ fscf@fscf.asso.fr ■ www.fscf.asso.fr